



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2026-090

PUBLIÉ LE 27 FÉVRIER 2026

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2026-02-27-00003 - Arrêté DOS-GRHH-2026-36 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale (EPSM) de la Somme (3 pages)

Page 3

## **Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /**

R32-2026-02-27-00001 - ARRÊTÉ du 27 février 2026 portant modification (N° 1) à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Nord (1 page)

Page 6

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2026-36**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE**  
**L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE (EPSM) DE LA SOMME**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;
- Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;
- Vu l'arrêté DOS-GRHH-2025-83 du 1<sup>er</sup> octobre 2025 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de la Somme ;
- Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 janvier 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu les désignations par Monsieur le Préfet de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;
- Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;
- Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le courrier du syndicat force ouvrière en date du 20 février 2026 désignant Monsieur Frédéric LARIVIERE en qualité de représentant du personnel au sein du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de la Somme, en remplacement de Monsieur Abderrazak KHORSI ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de la Somme est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

### **Article 3 :**

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice de l'établissement public de santé mentale de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 27 février 2026

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



**COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

**1° en qualité de représentants des collectivités territoriales**

- Madame Annie FARGE, représentante du maire de Dury, commune siège de l'établissement principal,
- Madame Caroline BOHAIN et Madame Véronique CLECH, représentantes de la communauté d'agglomération Amiens-Métropole,
- Madame Isabelle de WAZIERS, représentante du Président du conseil départemental de la Somme, et Madame Françoise RAGUENEAU, représentante du conseil départemental de la Somme.

**2° en qualité de représentants du personnel**

- Madame le docteur Valérie YON et Madame le docteur Valérie BEAUDOIN, représentantes de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Aurélien MILLER, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Monsieur Thimotée DULAC et Monsieur Frédéric LARIVIERE, représentants désignés par les organisations syndicales.

**3° en qualité de personnalités qualifiées**

- Monsieur Emmanuel DUCLERCQ et Madame Evelyne DUCROT, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Patrick KERROS, personnalité qualifiée désignée par le préfet de la Somme,
- Madame Anne SALMON (union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques de la Somme) et Madame Sophie HAREL (association de défense et d'entraides des personnes handicapées (ADEP) – comité de Picardie), représentantes des usagers désignées par le préfet de la Somme.



**ARRÊTÉ du 27 février 2026 portant modification (N° 1)  
à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la  
caisse d'allocations familiales du Nord**

**La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 février 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Nord ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les modifications formulées par la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 23 février 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation**

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Suppléants :

Monsieur David LEMAN (*désigné sur siège vacant*)

**En tant que représentants au titre des travailleurs indépendants, sur désignation**

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Suppléant :

Madame Sandrine ERNECQ (*désignée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 27 février 2026

La cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale

Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*